



Equilibre
et Qualité de vie

*S*aint-Léger *sous-Cholet*

Informations municipales
JANVIER 2019

N°95

Bonne année !!





St-Léger sous Cholet



Equilibre et Qualité de vie



MAIRIE - Rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : mairie@saintlegersouscholet.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h

Mardi, Mercredi et

Vendredi :

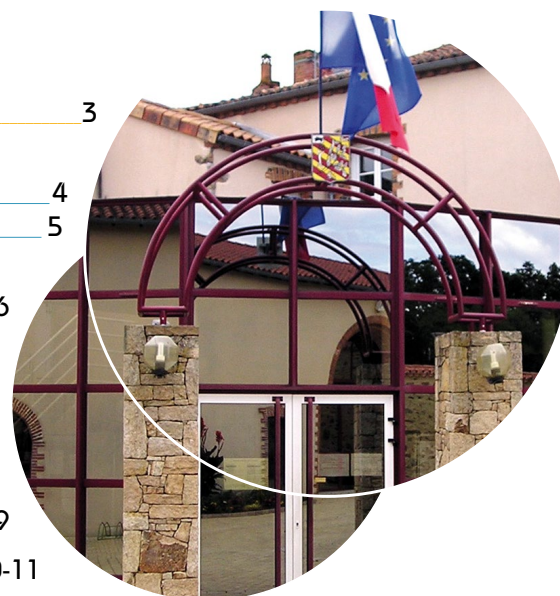
9h - 12h et 15h - 18h

Jeudi : 9h - 12h30

Samedi : 9h - 12h

Sommaire

Editorial	3
Vie associative / Communication	
Le Conseil Municipal d'Enfants	4
Annie part à la retraite	5
Cadre de vie	
Extension de la Périscolaire	6
Radar Pédagogique	7
Vie Sociale	
Le repas des Aînés	8
Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC	9
Le registre communal (plan grand froid)	9
L'ADMR : des services à domicile pour tous !	9
Les Mariés 2018	10-11
Etat civil 2018	12
Informations Diverses	
Secours catholique	13
Réforme électorale	13
Enquête « conditions de travail »	13
Histoire	
Les moulins à vent de Saint Léger (suite)	14-15
Informations Diverses	
Ouverture de la déchèterie	16



Textes conçus par
les commissions,
et les services municipaux



Mise en page et Impression :

Imprimerie Des Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54



Editorial

Saint-Léger-sous-Cholet

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, la population de notre commune continue à progresser pour s'afficher au 1er janvier 2019 à 2 817 Saint-légeois pour la population municipale, c'est-à-dire les personnes qui ont leur résidence habituelle sur la commune. En y ajoutant la « population comptée à part », c'est-à-dire les personnes qui ont aussi une résidence dans une autre commune, comme les étudiants ou les militaires par exemple, nous atteignons 2902 habitants.

Au 1 ^{er} janvier	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Population municipale	2817	2722	2665	2609	2552	2574	2492	2474	2456	2438	2477
Population totale	2902	2804	2744	2687	2659	2683	2597	2579	2560	2543	2581

Du fait du décalage des dates de recensement entre les communes, les chiffres avancés par l'INSEE correspondent à la population légale trois années plus tôt. Ainsi les chiffres au 1er janvier 2019 sont ceux du 1er janvier 2016.

Il y a un an, je vous indiquais qu'un dossier important allait occuper notre réflexion pour les deux années à venir : la recherche d'une solution pérenne permettant d'augmenter la capacité de la Maison de l'Enfance pour faire face à l'accroissement de la fréquentation, conséquence de l'arrivée de nouvelles familles et de la hausse de la population. Aujourd'hui la commune est en passe d'acquérir un terrain de 279 m² correspondant au fond d'une parcelle privée jouxtant l'actuelle Maison de l'Enfance. L'Avant-Projet Sommaire a été présenté par le cabinet INSO, retenu par le conseil municipal et validé par le groupe de travail (élu et AELA) avec une structure bois, un toit plat avec membrane PVC et une isolation en chanvre ou laine de bois. Les travaux pourraient commencer dans le courant de l'été prochain pour un coût estimé autour de 600 000 €.



L'inauguration de la toute nouvelle déchèterie rurale de l'Eriboire s'est déroulée le lundi 17 décembre, route du May-sur-Evre (RD15) à Saint-Léger-sous-Cholet. L'occasion pour moi de remercier l'Agglomération du Choletais et son président Gilles Bourdouleix pour la réalisation de ce nouvel équipement de 8 075 m² au service des habitants des communes de Saint-Léger-sous-Cholet, du May-sur-Evre et de Bégrolles-en-Mauges : tous les services d'une déchèterie urbaine en zone rurale. Le coût de

l'équipement est de 1,64 millions d'euros. Elle a été mise en service deux jours plus tard, le mercredi 19 décembre 2018, et elle est accessible sur présentation de la carte d'accès aux déchèteries, comme c'est déjà le cas à la Blanchardière ou au Cormier.

Le vendredi 7 décembre a été l'occasion d'une cérémonie pour fêter le départ à la retraite d'un pilier des services administratifs municipaux. Annie Cailleaud a intégré la mairie de Saint-Léger le 16 mai 1979 comme agent de bureau employé aux écritures. Elle a quitté officiellement son poste de responsable du service des affaires générales pour faire valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 2019, après presque 40 années au service des Saint-Légeois. J'ai pu rappeler combien sa présence était précieuse, tout comme ses compétences, son expérience et sa fidélité à la collectivité. J'ai aussi précisé combien ma confiance en elle était grande. Une nouvelle fois je lui souhaite une longue et heureuse retraite.

Un mot, traditionnel, sur le nombre de demandeurs d'emploi : 84 personnes sont en recherche en catégorie A contre 80 il y a un an. En ce début d'année je leur souhaite bien entendu de trouver rapidement un nouveau travail.

Pour terminer ce premier éditorial de l'année 2019, je fais le vœu de toujours plus de solidarité et d'entraide entre les habitants de notre territoire. Je souhaite à celles et ceux qui ont connu des difficultés en 2018, que la nouvelle année leur apporte des jours meilleurs. Au nom du conseil municipal de Saint-Léger-sous-Cholet, je vous adresse nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite professionnelle. Que 2019 soit pour nos entreprises et nos associations, une année pleine de réussite dans le développement de leurs activités.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES



Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Demande de carte d'accès aux déchèteries
sur cholet.fr, rubrique « services en lignes »



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Le Conseil Municipal d'Enfants



Quatrième édition de la soirée cinéma :

Le vendredi 30 novembre dernier, les élus du Conseil Municipal d'Enfants ont organisé à la salle de la prairie une soirée cinéma pour l'association « REVES ». Leur choix s'est porté sur le film d'animation « Ferdinand », qui a attiré environ 250 personnes pour son visionnage.

Petits et grands ont pu profiter, pour leur plus grand plaisir, de boissons, friandises et incontournables pop-corn.

La soirée a débuté avec l'intervention de bénévoles de l'association venus présenter celle-ci avec une vidéo. C'est ainsi que le public a compris la démarche de cette association : permettre aux enfants malades de réaliser leurs rêves.

Les gains de cette soirée ont été reversés dès le samedi 1er décembre, les jeunes élus du CME ayant la joie de remettre aux bénévoles un chèque de 1000 euros.

Merci à tous pour votre participation !



Permanence
Vie Associative

Jean-Pierre JOSELON
Samedi de 10h à 12h



Permanence
Communication

Claire BIMIER
Sur rendez-vous

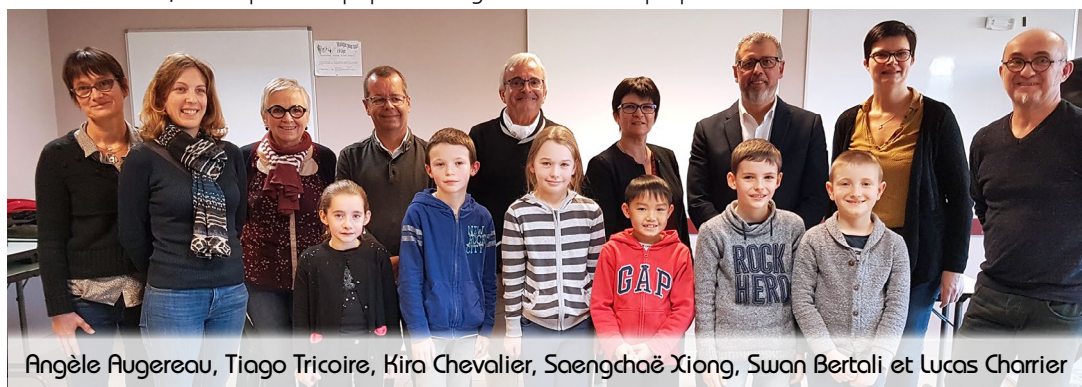
Conseillère municipale,
déléguée au C.M.E. :
Magalie TIGNON

Fin novembre, M. le Maire a remis la médaille de la commune aux élus en fin de mandat. Méline, Ilona, Mathieu, Malo, Mehdi, Pierre et Titouan nous ont dit au revoir en faisant un bilan positif. Ils ont vécu deux années enrichissantes et sont fiers d'avoir représenté la commune pour mener à bien différents projets :

abri à vélo, rencontre intergénérationnelle, fête des CM, soirées cinéma, semaine sans écran, et surtout la fresque.



Bienvenue aux 6 nouveaux élus et merci à tous les candidats des deux écoles d'avoir participé aux élections 2018, ainsi qu'aux équipes enseignantes très impliquées.



Angèle Augereau, Tiago Tricoire, Kira Chevalier, Saengchaë Xiong, Swan Bertali et Lucas Charrier



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Annie part à la retraite !

Après avoir travaillé dans les services du tribunal d'instance puis dans deux entreprises, Annie rejoint la mairie de Saint Léger sous Cholet le 16 mai 1979, où elle met pour la première fois les pieds, pour une série de contrats à durée déterminée.

Elle est embauchée le 1^{er} janvier 1981 au poste d'agent de bureau employé aux écritures. Elle est titularisée un an plus tard, le 1^{er} janvier 1982.

Le 1^{er} janvier 1984 elle est nommée agent de bureau dactylographe puis sténodactylographe le 1^{er} février 1985. Elle intègre le grade d'agent administratif territorial qualifié le 1^{er} janvier 1988 puis, le grade d'adjoint administratif le 1^{er} août 1990. A compter du 1^{er} juin 1995, elle est nommée adjoint administratif principal 2^{ème} classe puis adjoint administratif principal de 1^{ère} classe le 1^{er} juillet 1999.

Le 1^{er} mai 2010, elle est nommée rédacteur suite à la promotion interne. Elle bénéficie d'un avancement au grade de rédacteur principal le 1^{er} juillet 2012, et de celui de rédacteur principal de 2^{ème} classe un mois plus tard. A compter du 1^{er} juillet 2016 elle intègre le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Après 39 ans, 7 mois, et quelques jours... Madame Annie Cailleaud est admise à la retraite le 1^{er} janvier 2019 au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe classé au 8^{ème} échelon.

39 ans, c'est le temps qu'Annie a consacré à notre commune, à la population, aux élus...

39 ans, c'est le temps durant lequel nous avons pu apprécier le professionnalisme, la gentillesse et le sourire d'Annie. Elle, qui a vu tout au long de sa carrière se succéder quatre maires, trois secrétaires de mairie, de nombreux conseillers municipaux, a toujours su s'adapter et avancer dans son travail et sa carrière.

Aujourd'hui, la municipalité la remercie et lui souhaite beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie, qui, nous n'en doutons pas, sera sûrement bien remplie.





Commission Cadre de vie

Saint-Léger-sous-Cholet

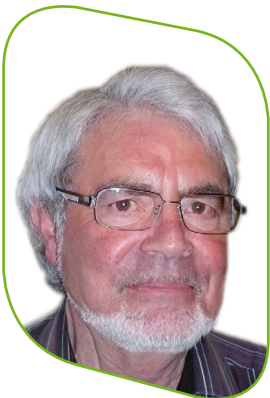
Extension de la Périscolaire

Suite à une fréquentation croissante de la périscolaire, la commune a décidé de lancer le projet d'extension de la Maison de l'enfance. Ce bâtiment se situera aux abords de la structure existante. La capacité d'accueil est prévue pour 52 enfants supplémentaires.



Permanence
Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON



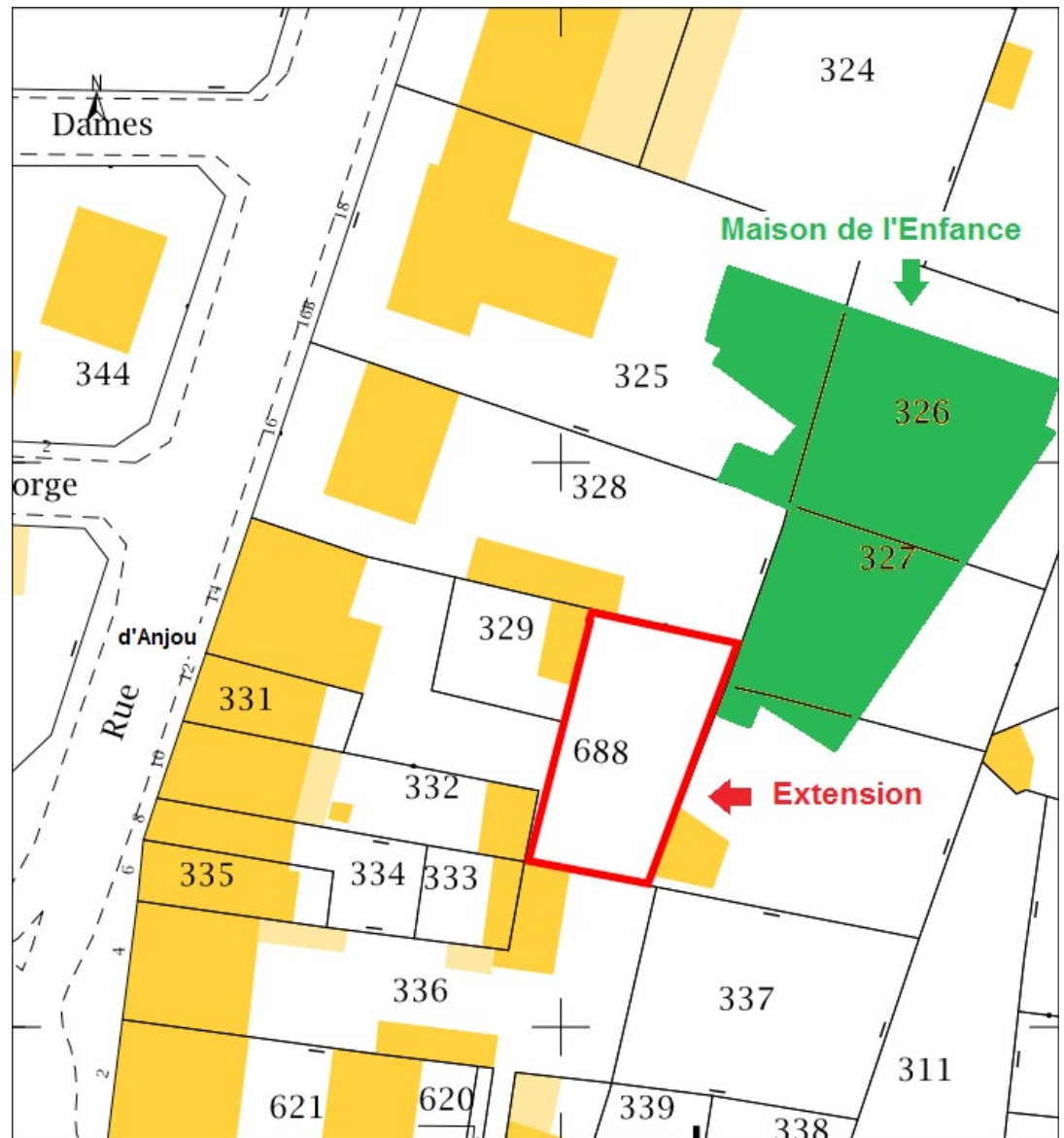
Permanence
Cadre de vie

Christian USUREAU
Samedi de 10h à 12h

Conseillers délégués :

M. Dominique COUSIN
Réseaux et énergies

M. Pascal DANIEAU
Patrimoine communal



Le groupe de travail souhaite s'engager dans une démarche environnementale en faisant le choix d'une structure bois. L'isolation sera constituée de bois ou de chanvre.

L'architecte, le cabinet INSO de Cholet, a diffusé les premières esquisses.

Les prochaines étapes : dépôt du permis de construire début 2019, consultation des entreprises au printemps, début des travaux à l'été 2019 pour une livraison en 2020.



Commission Cadre de vie

Saint-Léger-sous-Cholet

Radar Pédagogique

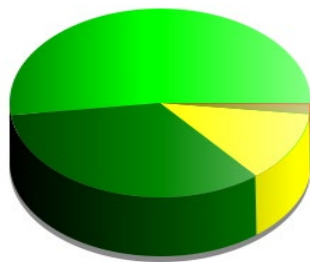
Dans le bulletin municipal du mois de novembre, nous vous avons fait part des résultats du contrôle de vitesse de la rue de l'Anjou.







Ce radar pédagogique a été déplacé rue de la Vendée du 1^{er} au 30 octobre 2018.

Sur les schémas, on peut constater qu'un bon nombre d'utilisateurs respecte la limitation de vitesse. A l'inverse de la rue de l'Anjou, les vitesses sont plus importantes pour les véhicules sortants que pour les véhicules entrants.

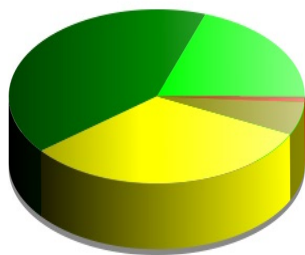
Ces résultats sont encourageants. Cependant, dans les lotissements, notamment rue du Martineau et rue de l'Etoile, des riverains se plaignent de la vitesse excessive des conducteurs. N'oublions pas que de nombreux enfants circulent sur ces voies et il est fort dommage que ce ne soit pas en toute sécurité. Doit-il être installé un « STOP » à chaque carrefour ? Aussi, après un déplacement du radar pédagogique rue de Bretagne, celui-ci sera positionné dans les deux secteurs cités précédemment. Les résultats amèneront à envisager des solutions.







Véhicules entrants



	<= 30 Km/h : _____	117 797 - (52,06 %)
	31 - 40 Km/h : _____	76 753 - (33,92 %)
	41 - 50 Km/h : _____	27 405 - (12,11 %)
	51 - 60 Km/h : _____	3 778 - (1,67 %)
	61 - 70 Km/h : _____	478 - (0,21 %)
	71 - 80 Km/h (et +) : _____	66 - (0,03%)

Véhicules sortants



	<= 30 Km/h : _____	36 409 - (19,68 %)
	31 - 40 Km/h : _____	76 016 - (41,09 %)
	41 - 50 Km/h : _____	59 296 - (32,05 %)
	51 - 60 Km/h : _____	11 368 - (6,14 %)
	61 - 70 Km/h : _____	1 474 - (0,80 %)
	71 - 80 Km/h (et +) : _____	451 - (0,24%)





Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Le repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés s'est déroulé le dimanche 25 novembre dans la salle de la Prairie. 144 seniors y ont participé, servis par des membres du conseil municipal et du comité des fêtes.

L'excellent menu : salade de gésiers, paella de la mer et tarte aux myrtilles, a été préparé par Anthony Letheule et Yolande Jadeau du restaurant scolaire, aidés de Johan Limousin du comité des fêtes.

Notez déjà les dates retenues pour 2019 : le 24 novembre et pour 2020 : le 22 novembre.



Permanence
Vie Sociale

Chantal RIPOCHE



Permanence
Vie Sociale

Marie-Françoise CEUS

Conseillère municipale
déléguée à la Jeunesse
et au Centre Social :
Claire BIMIER

- Une petite récompense aux plus jeunes Monique et Jean Paul Delrue, ainsi qu'aux doyens : Marie Thérèse Lefort et Alphonse Leray. Ils sont entourés de 2 anciens maires : Jean Tignon et Marie Juliette Tanguy, de l'actuel Maire Jean Paul Olivarès, de la présidente du comité des fêtes Véronique Dubos et de Jean Pierre Joselon et Claire Bimier adjoints.





Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC

Mois de janvier

Après les fêtes de fin d'année et la visite de ses enfants et petits-enfants, Suzette aurait besoin d'un peu de ravitaillement, en effet les placards à provision sont plutôt vides.

Mais depuis quelques jours la pluie, le vent et parfois le verglas se sont invités et Suzette n'a pas envie d'expérimenter le patinage en pleine rue.

Elle se décide donc à appeler le CLIC IGEAC afin de savoir comment elle peut faire pour s'approvisionner. La coordinatrice lui évoque différentes solutions : le portage de repas, la livraison de courses. A la fin de l'entretien, il est convenu que la coordinatrice lui envoie les informations concernant ces différents services, Suzette n'aura plus qu'à faire son choix.
rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination) :
ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Rendez-vous fixés au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) ou à domicile
Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org



Le registre communal (plan grand froid)

Les personnes âgées ou handicapées isolées à domicile peuvent solliciter leur inscription sur le registre communal.

En cas de déclenchement par le préfet d'un plan d'alerte et d'urgence (grand froid ou canicule), les personnes inscrites bénéficieront d'interventions ciblées par les services sanitaires et sociaux. Pour tout renseignement, s'adresser en mairie ou au CLIC-IGEAC du Choletais.

L'ADMR : des services à domicile pour tous !

DES PROFESSIONNELS POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

Notre association ADMR permet aux familles et aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou la handicap, de bien vivre chez elles, en leur apportant des services adaptés à leurs attentes et à leurs besoins :

- Aide à la personne, maintien à domicile
- Ménage, repassage
- Préparation des repas, courses
- Garde d'enfants à votre domicile
- Soutien familial
- Téléassistance Filien ADMR
- Transport accompagné

Sur simple demande, un responsable bénévole se déplace à votre domicile pour évaluer vos besoins, vous proposer un devis personnalisé et vous informer sur les aides financières possibles.



BÉNÉVOLE À L'ADMR : POURQUOI PAS VOUS ?

Au sein de notre association ADMR, vous pourrez agir au plus proche des habitants et renforcer le lien social :

- Évaluer les besoins des personnes à aider
- Assurer la gestion du personnel d'intervention
- Assurer le suivi des dossiers des personnes bénéficiaires
- Promouvoir notre action et représenter notre association
- Contribuer à la gestion financière
- Participer à l'organisation des moments conviviaux



Association ADMR Les 3 Chênes
02 52 21 02 58

5 bus rue de la Garenne
49280 La Séguinière

3chenes@asso.fede49.admr.org
www.49.admr.org



Les Mariés 2018

Saint-Léger-sous-Cholet





Les Mariés 2018

Saint-Léger-sous-Cholet





Etat civil 2018

Saint-Léger-sous-Cholet

Naissances (50) :

Les Filles

Alix NERRIERE,
Emma SALLIER,
Léxie GOISLOT,
Jaade BACO HOUMADI,
Louna CAILLET ARNEAULT,
Hannah HAUTCHAMP,
Lexa DEVINEAU,
Chloé GOURAUD,
Amalia AFONSO GAULTIER,
Garance SAILLANT,
Cléa CHUPIN BEJI,
Lou JAVELLE,
Ouneysa EZZOUHRI,
Lya PINEAU,
Sofia CAILLAUD,
Louise MARSAUD,
Cléo BOUTIN-PEIXOTO DA MOTA,
Mila TERRIEN,
Zora ALAMI,
Emy DUCHON,
Anna-Rose MARTIN,

Nelya MOUZDAHIR,
Nina BROCHARD,
Sofia AÏSSAT,
Esianna LEMONNIER,
Rose MAYMAUD,
Louna GUÉROULT,
Lou BROSSEAU
Tijda AYDIN

Les Garçons

Gabin TRICOIRE,
Tyani MOLLÉ,
Eliam WIART,
Paul CORBEZ,
Bastien TRICOIRE,
Gaël SUPLOT,
Martin BIZON,
Milan GODET,
Dyclan MATHÉ,
Noé TROTTIN,
Robin CLOCHARD,
Adam BERRADA
Maxence DEVAUX,
Robin BARRÉ,
Tiago BARRON,
Arthur DOUET,
Nathan BARREAU,
Farès ALAMI,
Louis BERARD,
Mael BEAUSSIER
Yassine EDDAOUDI



Mariages (15) :

ALLONNEAU Pierre et GALIMARD Anaïs
BANACH Alexandre et PIOTON Adeline
DUPONT Régis et TEISSIER Emilie
TONNELIER Jérémy et LAMBERT-JALLET Léa
RAZAFINDRAMANANA Jean et SAMSON Betty
HUBERT Cédric et GRELIER Amélie
VION-GELIN Wilfried et MONTAUT Sophie
BERTAUD Tony et ROUSSEAU Caroline

GAUDIN Jacques-Antoine et KANDAN Regine
GALICHET Jean et DROUET Marine
BARBONNEAU Damien et RIFFAULT Wendy
LUDIER Clément et SEGUIN Virginie
TRAN Kim-Long et CHALLET Rosine
MOUTOUSSAMY Anthony et DIGUET Virginie
MICHEL Jean-Baptiste et GAUTRON Carole



Décès (14) :

Régis RAPIN
Pierre MACÉ
Christiane CHAPUT née ROCHE
Gaëlle RODRIGUES
Steeve CHEVALIER
Yvon DUVEAU
Gérard BABONNEAU

Paulette PÉNOT née MOREAU
Bernadette DAMART née BODET
Magali BARBEAU née OGERON
Andrée GODIER née CAILLEAU
Angelès BADOUR née ARGUELLES
Marie CAILLAUD née AUDUSSEAU
Nathalie LANDREAU née DELAUNAY



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Secours catholique

PARTAGEZ VOS VACANCES DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille. Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous :

au 02 41 88 85 65

mail : maineetloire@secours-catholique.org

Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers



Réforme électorale : entrée en vigueur au 1er janvier 2019

MISE EN PLACE DU RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE : REU

Créé par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, ce répertoire permanent est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Il réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales, dans le but de simplifier les démarches citoyennes d'inscriptions sur les listes électorales, d'alléger la charge de travail dévolue aux communes et de fiabiliser les listes électorales.

Ce répertoire électorale unique géré par l'INSEE permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente.

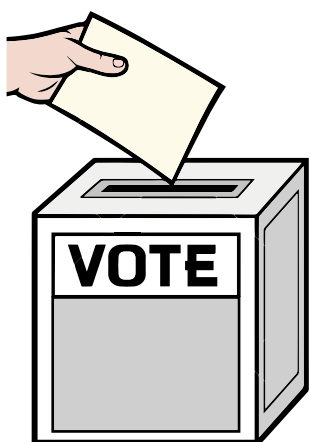
Enquête « conditions de travail »

L'Insee en partenariat avec la Dares réalise, entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités à partir de janvier 2019. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.





Histoire

Saint-Léger-sous-Cholet

Les moulins à vent de Saint Léger (suite)

Avant la révolution

Avant la révolution, les moulins à vent et à eau appartenaient à Charles de Villeneuve, seigneur du Cazeau et du Vivier. Ces moulins étaient arrentés à des meuniers. Chaque meunier exploitait son moulin, la ferme et les terrains attenants, contre paiement d'une « rente foncière annuelle ». Pour faire moudre son grain, il fallait donc aller au moulin du seigneur. Charles de Villeneuve possédait sur la paroisse du May deux moulins à eau et un moulin à vent au Cazau, un moulin à vent à Gaubert, peut-être encore les trois moulins du Pont, les moulins de Pégon et de la Villette, etc...

Léonard Brouillet, dit Eléonor, ancêtre d'une longue lignée de meuniers dont nous retrouverons les petits enfants à Saint Léger, a signé le 2 Novembre 1778 un bail avec le seigneur du Cazau, concernant le moulin de Gaubert, pour un loyer de deux deniers de cens, 155 livres de rente foncière annuelle payable à l'Angevaine et un gâteau de la fleur d'un boisseau de froment, bien beurré, aux Rois. Léonard avait épousé Marie Gaultier, dix enfants naitront de cette union. Tous n'ont pas vécu, certains ont été meuniers, d'autres forgerons, maréchaux-taillandiers, tisserands, bordiers, etc. **Joseph Eléonor** un de ses fils, anciens soldat vendéen **(1)** fut meunier au May. Père de huit enfants dont **Augustin Louis** qui fut meunier au moulin des Souris au May et également propriétaire du moulin de Saint Léger en 1873.

Eléonor Brouillet a trouvé la mort au May le 25 Décembre 1793 à 57 ans, lors des massacres perpétrés à cette période par les colonnes républicaines. Dix-sept personnes du May ont péri ce jour-là, mais les meuniers étaient particulièrement exposés, connus pour faire passer les messages aux combattants royalistes, grâce à la position des ailes de leur moulin.

Sur le vieux cadastre de Saint Léger figure l'ancien chemin de la Séguinière au Quarteron appelé « Chemin des moulins à vents » lors de son passage derrière la ferme des Ajoncs. Il conduisait vers le moulin Viel, situé au NE de la Rivière, vers les moulins de Bégrolles ou celui de la Freignouse. Ces moulins appartenaient-ils au seigneur du Cazeau ou aux moines de Bellefontaine ? En 1685, Jacques Boisdron, époux d'Andrée Supiot, était meunier et demeurait aux Ajoncs. On ne sait à quel moulin il travaillait. Son père, René Supiot était également meunier et demeurait lui aussi aux Ajoncs.

Le moulin de Saint Léger

C'est certainement le premier moulin construit à Saint Léger, d'où son nom. En Prairial an 12 (Mai 1804), le meunier est François Fiacre GUITTET, originaire du Mesnil-en-Vallée, époux de Jeanne HERVE, elle-même fille de meunier. Plusieurs enfants naitront au moulin, dont François qui succèdera à son père pour peu de temps puisqu'il est décédé en Novembre 1826, quelques mois après son père, et Rose qui épousera Louis Richard, Elle habitera le moulin jusqu'en 1888, année de son décès.

En 1817 René PIOU y est garçon meunier lorsqu'il épouse Jeanne HUMEAU. Il a succédé à François Fiacre GUITTET, décédé le 9 Novembre 1826.

En 1869, Louis RICHARD, époux de Rose GUITTET, meunier, est le propriétaire du moulin et d'une maison au Chêne Souche. Lors de son décès en 1871, c'est son voisin Henri CHAUVEAU, meunier au moulin des Landes qui en fera la déclaration en mairie. Son fils Jean, également meunier, sera le dernier à exploiter le moulin. En 1871, il met en vente le moulin, y compris les tournants, virants, meules et accessoires, les bâtiments d'exploitation et d'habitation qu'il occupe, avec cour, écuries, jardin et un champ dit la pièce du moulin. C'était une propriété importante si l'on en juge par cette énumération figurant sur les affiches de mise en vente. En 1880, Jean Brouillet n'exploite plus ce moulin puisqu'à cette époque il est dit meunier au moulin des Souris au May. Aucun acquéreur ne s'est fait connaître, en 1880 le moulin est démoli, victime de la concurrence des minoteries.



Histoire

Saint-Léger-sous-Cholet

Le moulin des Rues

En 1807, Jean HERVE, 64 ans, veuf de Marie RIPOCHE, en est le meunier, il habite le bordage des Rues. Le 28 Juillet 1828, Jacques RICHARD, garçon meunier au moulin des Rues, épouse Rosalie GUITTET, elle-même meunière à St Léger. C'est la fille de François Fiacre GUITTET, le meunier du moulin de Saint Léger tout proche et de Jeanne HERVE. Plusieurs enfants naîtront de cette union : Louis, qui sera meunier à St André de la Marche, et Jean, meunier à St Léger en 1879, lorsqu'ils assistent au mariage de leur sœur Adèle Adélaïde, le 29 Avril.

En 1841, Jeanne HERVE, âgée de 75 ans, veuve de François Fiacre GUITTET (c'est la fille de Jean HERVE le premier meunier), habite toujours le moulin.

Le moulin des Landes

Ne figurant pas sur le cadastre achevé en 1834, il a sans doute été construit à partir de cette date, peut-être par la famille Chauveau, famille de meuniers depuis plusieurs générations sur Saint André de la Marche et Saint Macaire. Un lieudit de Saint Macaire a gardé leur nom : Moulin Chauveau.

Le moulin des Landes tirait son nom du bordage des Landes tout proche, situé sur le chemin de la petite Coudraie. Il semble avoir toujours appartenu à la même famille, la famille Chauveau. Cette famille, originaire de Saint Macaire, y exploitait déjà avant la révolution le moulin des Hautes Aubretières. Julien Chauveau (lui-même fils de meunier) était le meunier, son fils Louis, né en 1780 avait pris sa suite en l'an 7. C'est le fils de Louis, prénommé Julien comme son grand père, né en 1812 aux Aubretières, qui exploitera le moulin des Landes à St Léger, avec son épouse Henriette Brosseau.

Renvoi 1 :

Joseph Eléonor BROUILLET est né le 4 Février 1766. Il a 22 ans lorsqu'il épouse Marie Jeanne Dupouet le 15 Juillet 1788. A cette époque il est meunier au May.

Dès le début de la guerre de Vendée il prend les armes et rejoint la Compagnie du May. Pendant toute la durée des hostilités il a servi dans la cavalerie de l'armée vendéenne avec le grade de maréchal des logis. Il a participé à tous les combats, dont celui de Cholet en octobre 1793 où il est blessé, jusqu'au passage de la Loire et à la bataille du Mans où il est blessé une seconde fois (Décembre 1793, Il a fini la guerre avec le grade de Lieutenant,

L'ordonnance royale du 8 Décembre 1823 autorise (enfin) les anciens soldats vendéens, blessés et dans le besoin, à établir une demande d'aide du gouvernement de Louis XVIII.

Le 26 Février 1824 il est reçu à la mairie du May par François Barrau, le maire de la commune, laboureur à la Poissardière, pour y déposer sa demande de pension. Il lui relate ses campagnes, ses blessures et son état de mauvaise santé qui l'empêche de travailler. Il indique aussi avoir perdu tous ses biens pendant la guerre, son père et son frère ont été tués en combattant.

Pour prouver ses dires il a fait témoigner d'anciens compagnons de combat qui ont déposé devant le juge de paix de Beaupréau Julien François Grimaux. Ont ainsi témoigné en sa faveur :

Pierre Bidet, ancien capitaine de la compagnie du May;

Joseph Sauvaître, 65 ans, métayer, ancien chef des sapeurs du May;

Michel Augereau, 52 ans, laboureur, ancien capitaine de la compagnie du May.

Sources : archives municipales de Saint Léger, le May, Saint Macaire, Saint André de la Marche, Saint Mars la Pile, etc Yves MEIGNAN, avec l'aide (précieuse) de Michel M, de l'association May-moire, que nous remercions vivement.

La suite dans le prochain bulletin municipal...





Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Ouverture de la déchèterie de l'Eriboire le 19 décembre 2018

La nouvelle déchèterie de l'Eriboire est équipée du contrôle d'accès, donc tous les usagers devront se munir d'une carte d'accès aux déchèteries pour accéder à ce site.

Cette carte permet également d'accéder à toutes les déchèteries du territoire de l'AdC.

Parallèlement à cette ouverture l'éco-point du May-sur-Evre est donc fermé depuis le 18/12/18.

Le site sera ouvert le lundi, le mercredi, le vendredi
et le samedi de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30

Les déchets acceptés sur ce nouveau site sont les suivants :

- déblais/gravats - encombrants - mobilier - bidons plastiques
- déchets verts - huiles de vidange - métaux de petits gabarits - déchets diffus spécifiques
- cartons - huiles de friture - plastiques durs - piles et accumulateurs
- bois - lampes - films plastiques - verre
- réemploi / réutilisation

La ferraille et les déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, sèche-linge...) seront à déposer uniquement sur les déchèteries de Cholet.

DÉCHÈTERIE DE L'ÉRIBOIRE

